

BILAN - COMPTE DE RÉSULTAT

Certifiés conformes à l'original

SARL ACDC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Du 01/04/21 Au 31/03/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 280		3 036		-756	-25
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 280		3 036		-756	-25
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 280		-3 036		756	25
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

BILAN - COMPTE DE RÉSULTAT SUITE

Certifiés conformes à l'original

SARL ACDC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Du 01/04/21 Au 31/03/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.	27 000				27 000	
Intérêts et charges assimilées (4)			45		-45	-100,00
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	27 000		45		26 955	
RÉSULTAT FINANCIER	-27 000		-45		-26 955	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-29 280		-3 081		-26 200	-850,48
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	1 071				1 071	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 071				1 071	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 071				1 071	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-1 099		-1 295		196	15,14
TOTAL DES PRODUITS	1 071				1 071	
TOTAL DES CHARGES	28 181		1 786		26 396	
Bénéfice ou Perte	-27 110		-1 786		-25 325	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



SARL ACDC
2 rue du Général Frère
62450 BAPAUME
SIRET : 79155294600018

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31 mars 2023

Signé électroniquement le 14/11/2023 par
Alexandre COIFFIER



BILAN - ACTIF

Certifiés conformes à l'original

SARL ACDC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ACTIF	Valeurs au 31/03/23			Valeurs au 31/03/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	166 390	164 400	1 990	28 990
Créances rattachées à des participations	-100 860		-100 860	-100 155
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	65 530	164 400	-98 870	-71 165
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)				
Groupe et associés (3)	1 099		1 099	1 295
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	211		211	230
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 310		1 310	1 525
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	66 840	164 400	-97 560	-69 639

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

Certifiés conformes à l'original

SARL ACDC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PASSIF	Valeurs au 31/03/23	Valeurs au 31/03/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 001)	10 001	10 001
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-91 337	-89 552
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-27 110	-1 786
SITUATION NETTE	-106 446	-79 336
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-106 446	-79 336
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	6 790	6 790
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	2 096	2 907
Fournisseurs, factures non parvenues		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	8 886	9 697
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	-97 560	-69 639

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

8 886

9 697

A.C.D.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 001 euros
Siège social : 2 rue du Général Frère
62450 BAPAUME
791 552 946 RCS ARRAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2023

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/03/2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/03/2023 s'élevant à -27 110,14 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -27 110,14 euros

Report à nouveau antérieur : -91 337,30 euros

En totalité au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à -118 447,44 euros

L'assemblée générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

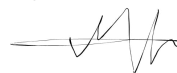
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 SEPTEMBRE 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le gérant

Signé électroniquement le 14/11/2023 par
Alexandre COIFFIER

 Signed with
universign



A.C.D.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 001 euros
Siège social : 2 rue du Général Frère
62450 BAPAUME
791 552 946 RCS ARRAS

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2023

Exercice clos le 31/03/2023

Cher associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31/03/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31/03/2023, la société a continué son activité de holding.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/03/2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31/03/2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,00 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 280,15 euros.
Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 280,15 euros.
Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 280,15 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -27 000,00 euros, il s'établit à -29 280,15 euros.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat de l'exercice clos le 31/03/2023 se solde ainsi par une perte de -27 110,14 euros.

Au 31/03/2023, le total du bilan de la société s'élevait à -97 560,06 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -27 110,14 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31/03/2023 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-27 110,14 euros
-----------------------	------------------

Report à nouveau antérieur :	-91 337,30 euros
------------------------------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à -118 447,44 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de -106 446,44 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 31/01/2023, réunie en application de l'article L. 223-42 du code de commerce du fait de pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, n'a pas décidé la dissolution anticipée de la société.

Nous vous indiquons qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 31/03/2023 soumis à votre approbation, que les capitaux propres de la société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 27 000,00 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BAPAUME
Le 14 septembre 2023

Le gérant

Signé électroniquement le 14/11/2023 par
Alexandre COIFFIER

 Signed with
universign

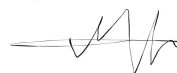


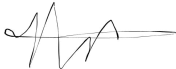
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Certifiés conformes à l'original

SARL ACDC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)		Capital (6)		Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)		Quote-part du capital detenu en %		Valeurs comptables des titres detenus (7) (8)		Prets et avances consentis par la societe et non encore remboursees (7) (9)		Montant des cautions et avais donnees par la societe (7)		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice ecoule (7) (10)		Resultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)		Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (7)	
Filiales et participations (1)								Brute											
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)																			
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)																			
SCI DEFT - 2 rue Général Frère 62450 Bapaume - 81336934500018		2 000		33 694		99,50								18 983		5 994			
SARL NGB - 2 rue Général Frère 62450 Bapaume - 38759552300011		25 000		-60 192		100,00								753 701		-6 036			
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)																			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS																			
1. Filiales non reprises au §A :																			
a. Filiales françaises																			
b. Filiales étrangères																			



(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Certifiés conformes à l'original

SARL ACDC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)	Capital (6)		Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)		Quote-part du capital detenu en %		Valeurs comptables des titres detenus (7) (8)		Prets et avances consentis par la societe et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnes par la societe (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice ecoule (7) (10)	Resultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)							Brute	Nette					

2. Participations non reprises au §A :

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

A.C.D.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 001 euros
Siège social : 2 rue du Général Frère
62450 BAPAUME
791 552 946 RCS ARRAS

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2023

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4° dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 27 000,00 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/03/2023.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/03/2023 s'élevant à -27 110,14 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-27 110,14 euros
-----------------------	------------------

Report à nouveau antérieur :	-91 337,30 euros
------------------------------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à -118 447,44 euros

L'assemblée générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Signé électroniquement le 14/11/2023 par
Alexandre COIFFIER



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alexandre COIFFIER'.